

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

Présents : DELANDRE Eva ; CAUCHOIS Maud ; AUBLET Daniel ; COURTHIAL Emmanuel ; PERROT Damien ; JEGOU Jean-Luc ; MIKOLAJCZYK Edmond ; LOISIER Valéry

Absents excusés : FORESTIER Florence (pouvoir à LOISIER Valéry) ; COLIN Laurence (Pouvoir à DELANDRE Eva) ; BRET Sandrine (Pouvoir à PERROT Damien)

Absents : Néant

Secrétaire de séance : COURTHIAL Emmanuel

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour :
- aménagement d'un espace de stockage de matériel dans le préau de la commune
Cette demande est acceptée à l'unanimité.

PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le maire informe le conseil municipal de la prochaine visite d'un responsable régional de la Fondation du Patrimoine afin de définir les conditions de mise en place d'une souscription publique dans le cadre du projet de rénovation de l'ancienne école.
- Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

NOTE DE FAISABILITÉ PROJET DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN UN ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS (E.R.L) ET UN LOGEMENT.

La note de faisabilité relative au projet de rénovation de l'ancienne école, réalisée par les services départementaux d'Ingénierie Côte-d'Or (ICO), a été transmise aux conseillers municipaux il y a quelques jours.

Cette note porte sur un projet de rénovation du rez-de-chaussée de l'ancienne école en un Espace de Rencontres et de Loisirs polyvalent ayant vocation à accueillir de multiples activités : point internet avec l'arrivée de la fibre fin 2022, espace de télétravail, salle de réunion pour les associations, petite salle de spectacle pour un public d'environ 50 personnes. Différentes manifestations pourraient s'y tenir : accueil de jeunes dans le cadre d'activités du centre de loisirs communautaire, petit marché de Noël, développement des activités du CCAS pour les jeunes et les anciens, ouverture à la location pour des ateliers divers comme on peut en trouver dans certaines communes : théâtre, danse, yoga...

La salle des fêtes actuelle conserverait en parallèle sa vocation d'accueil des repas festifs et des manifestations musicales.

Le projet prévoit, par ailleurs, une rénovation du premier étage du bâtiment en un logement avec prolongement éventuel dans les combles.

La note de faisabilité présentée au conseil municipal n'a pour objectif ni d'amorcer l'écriture d'un pré programme, ni d'élaborer des hypothèses trop poussées. Sa réalisation se base sur la note du CAUE (Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Côte-d'Or pour ce qui relève du schéma fonctionnel et de la définition des surfaces théoriques

aménagées. La détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle se fait sur la base d'estimations par mètre carré.

Après avoir pris connaissance de la simulation financière et de l'estimation du reste à charge pour la commune, situé dans une fourchette entre 60 000 € et 80 000 € HT, le conseil municipal, après en avoir débattu et au vu de l'excédent global de trésorerie de la commune au 31/12/2020 (130 000€), décide de valider la poursuite du projet.

Le conseil municipal décide, en ce sens, à l'unanimité, de signer une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec Ingénierie Côte-d'Or pour un montant de 2 255€ HT.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage comprendra deux phases :

1. Phase programme :

- rédaction d'un pré-programme chiffré destiné au maître d'ouvrage,*
- rédaction d'un programme technique chiffré destiné à la consultation de maîtrise d'œuvre,*
- préparation de la consultation de maîtrise d'œuvre.*

2. Phase conception :

- analyse des offres de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché,*
- établissement si besoin des cahiers des charges, analyse et suivi des contrats d'études préalables nécessaires (levés topographiques, études de sol, diagnostics...),*
- suivi du contrat de maîtrise d'œuvre,*
- assistance pour la validation des études à divers stades (APS, APD, PRO [Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Définitif, Projet]),*
- assistance à la constitution des dossiers de demande de subventions.*

DEVIS DE TRAVAUX

Le maire présente au conseil municipal différents devis de travaux réceptionnés ces derniers jours.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Jean-Luc ROCHE pour une intervention sur le portail du cimetière ainsi que le devis pour travaux de point à temps de l'entreprise Fernando AIRES d'un montant de 2 350€ HT (très légèrement inférieur à celui du devis de l'entreprise ROSA).

Par ailleurs, compte tenu des priorités définies par le conseil municipal, les dossiers de la mise en place d'un columbarium et de l'installation d'un panneau d'information sont reportés.

Concernant l'orientation des touristes et des visiteurs, il est proposé d'agrandir et de plastifier le plan avec noms des rues dont dispose déjà la commune et de l'apposer sur les panneaux d'affichage des différents hameaux.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le conseil municipal procède au vote des comptes administratifs. Comme le prévoit la réglementation, le maire quitte la salle et n'y participe pas. Les membres du conseil municipal participant au vote approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2020 dont voici les chiffres clés :

Fonctionnement

Résultat fin 2019 : 115 371,97€

Part affectée à l'investissement : 4 446,78€

Résultat de l'exercice 2020 : 13 583,97€

Résultat de clôture 2020 : 124 509,16€

Investissement

Résultat fin 2019: - 3 896,78€

Résultat de l'exercice 2020 : 9 407,04€

Résultat de clôture 2020 : 5 510,26€

| |
|--|
| Résultat global de clôture 2020 : 130 019,42€ |
|--|

COMPTES DE GESTION 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion 2020 établis par la trésorerie dont les montants correspondent aux comptes administratifs de la commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021 avec affectation des résultats 2020 (excédent de fonctionnement de 124 509,16€ reporté intégralement à la section de fonctionnement et excédent d'investissement de 5510,26 € reporté à la section d'investissement).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 152 699 €

Recettes : 260 892 €

Adopté à l'unanimité

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 25 500 €

Recettes : 25 500 €

Adopté à l'unanimité

ÉTAT SPÉCIAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SECTION

En l'absence de constitution de commission syndicale de section dans le cadre de la gestion des 169 hectares de la forêt de Saint-Germain-de-Modéon, le conseil municipal, au vu des débats des dernières années mettant en avant un éventuel transfert de la gestion forestière à l'État et à l'ONF qui amputerait ainsi irrémédiablement le patrimoine forestier des communes, décide à l'unanimité des membres présents d'affirmer le caractère de biens de section des forêts de Saint-Germain-de-Modéon, en annexant au budget 2021 de la commune, comme la réglementation l'y autorise, un état spécial détaillé des dépenses et recettes de la section des bois de Saint-Germain-de-Modéon.

VOTE DES TAXES

Suite à la disparition progressive de la taxe d'habitation, le conseil municipal est appelé à voter uniquement les taux des taxes du foncier bâti, du foncier non bâti et de la CFE (cotisation foncière des entreprises). Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir inchangés ces taux pour 2021 :

Taxe foncier bâti : 9,14%

Taxe foncier non bâti : 19,11%

CFE : 16,14%

La disparition du revenu relatif à la taxe d'habitation sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière ajusté à l'euro près par des mesures de compensation.

INDEMNITÉ POUR FONCTION ITINÉRANTE DE L'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une collectivité peut indemniser les agents qui exercent des fonctions itinérantes sur le territoire de la commune en utilisant leur véhicule personnel et propose de reconduire cette indemnité suite au renouvellement du contrat de l'agent d'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal prend note, par ailleurs, de l'évolution récente de la réglementation relative à cette indemnité dont le montant plafond a été revalorisé.

Cette indemnité viendrait en complément des remboursements de frais de déplacement et consisterait en une participation à l'usure du véhicule ainsi qu'à d'éventuels frais d'entretien et de réparation.

Par ailleurs, en complément des déplacements sur le territoire de la commune, le conseil municipal définit trois cas de figure à caractère exceptionnel ou épisodique entrant dans le cadre de cette indemnité :

- allers-retours à la déchetterie de La Roche-en-Brenil ;*
- allers-retours à Saulieu pour achat de carburant et achat divers ;*
- allers-retours à Avallon pour réparation du matériel ou retrait de pièces détachées.*

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette indemnité dans le cadre de la fonction d'agent d'entretien des espaces verts ;*
- de fixer son montant à 210,00 € par an ;*
- de définir le périmètre des fonctions itinérantes comme évoqué plus haut.*

AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RANGEMENT DANS LE PREAU

Suite aux différentes remarques et propositions effectuées dans les derniers mois, le conseil municipal décide la création d'un espace de rangement dans le préau à travers la construction d'un étage et d'un plancher sur environ 1/3 de la surface. Cet espace sera destiné à stocker prioritairement le matériel encombrant situé actuellement au 1er niveau et que la commune souhaite conserver.

Les travaux seront réalisés par des conseillers municipaux et l'agent d'entretien ; des devis seront demandés aux scieries des environs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

EXISTENCE D'EXTINCTEURS DANS CHAQUE HAMEAU EN UN LIEU ACCESSIBLE À TOUTE HEURE EN CAS D'URGENCE

Le maire rappelle que des extincteurs sont disponibles à la mairie (1 extincteur) et à la salle (2 extincteurs) mais aussi à toute heure, en cas d'urgence, dans chacun des hameaux de la commune :

- Saint Germain Bas : CHOQUET P (entrée de la grange côté gauche en accédant à la ferme)*
- Saint Germain Haut : ROUSSELET V (abri de jardin derrière la maison)*
- Le Frêne : GUERMONPREZ A (grange ouverte proche de la petite serre)*
- Champ au Beau : COSTA G (sous la soupente)*
- Romanet : CANZIAN R (ancien poulailler)*
- L'Hâte : ROBART J (grange)*